



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six, le 27 avril, à 18h30, les membres du Conseil Municipal convoqués le 23 avril 2026, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Frédéric DARBON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Frédéric DARBON, Karim LACARNE, Isabelle SAUVAGE, Jean-Luc VALLET, Virginie GUEY, Marie LADENISE, Didier SERVOISE, Alexandre JAYAT, Candide ABALAIN, Corinne SERVOISE, Vincent GENRE, Nicolas DARBON, Olivier TASTE, Sandra DEDIEU, Patrick DELETANG, Elisabeth GANDEMER, Pierre ROBIN, Vanessa GAUTIER, Patrick ETESE, Christophe DAMOUR.

Absent avec pouvoir : 1

Thierry PASQUIN a donné pouvoir à Vincent GENRE .

Absentes non représentées : 2

Annie KAISER, Martine ROUX.

Votants : 21

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Karim LACARNE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

### Délibération n° 2026-32 Approbation des transferts de charges pour 2026 entre la commune et la métropole

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Didier SERVOISE, Adjoint au Maire, qui rappelle que la commune, en qualité de membre de la Métropole, siège à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts (CLET), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences que la commune a transférées à la Métropole.

Le représentant de la commune à cette instance est le Maire de la Commune.

Au titre de l'exercice 2026, la CLET s'est réunie le 5 février 2026.

Le rapport annuel 2025, ainsi que son annexe financière, sont joints à la présente note de synthèse.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 8 avril 2026;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE le rapport 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et son annexe financière.

-APPROUVE le montant des transferts de charges pour la commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2026 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir :

-attribution de compensation de fonctionnement : **40 932.27 €** (= 57 222.74 - 16 290.47 €  
(*maintenance de l'éclairage public*))

-contribution d'investissement due par la commune à la Métropole : **125 000 €** (inchangé)

**ADOpte A 20 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (Patrick ETESSE).**

Pour extrait certifié conforme,

Chanceaux-sur-Choisille, le 27 avril 2026,

Le Secrétaire de séance,

  
Karim LACARNE.

Le Maire,

  
Frédéric DARBON.



*Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,*
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*